

Délibération du Conseil Municipal**D.2022 - 106****ACTE : 7-5-2****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt-deux et le 07 décembre à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS.

Excusé / Absent : MRS BAÏADA, BADOZ MMES BOUCIER, NEGRE

Secrétaire : MARIE GAUCHET

Date de la convocation : 01/12/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 11

❖ **OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS II – ANNEE 2022**


Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, sur l'avis de la commission des associations du 30 novembre 2022, d'attribuer une subvention communale de fonctionnement pour l'année 2022 aux associations suivantes :

Associations	Montant
Gymnastique volontaire	250 €
Lauzerte Quercy Pays de Serres XV	6 000 €
Ass. Communale de Chasse Agréée	500 €
Atelier Musical Européen	800 €
Isidore et Achille Cube	400 €
Colline enchantée	500 €
SNEMM (entraide médaille militaire)	300 €
Restos du cœur	1000 €
Amicale des personnels de la gendarmerie	400 €
ALMA	336.32 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ETABLIT** : comme ci-dessus la liste des associations bénéficiaires,
- **AUTORISE** : le Maire à procéder au paiement des subventions.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François Le MOING